On mande de Berlin que le professeur Renault, jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères de France, s'est mis en rapport avec le jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères allemand, M. Kriege, pour examiner l'incident au point de vue juridique.

Les points de vue opposés de la France et de l'Allemagne

Berlin, 3 novembre.

Dans les milieux politiques il y a une préoccupation nouvelle, provoquée par le conflit franco-allemand au sujet des déserteurs de Casablanca.

L'Allemagne prétend ne soumettre aux arbitres que la question de droit. La France demande qu'il soit statué à la fois en fait et en droit.

On paraît ici vouloir s'obstiner. Une des principales raisons qui ont motivé la convocation de la commission des affaires étrangères du Conseil fédéral, serait précisément la question marocaine.

On se rappelle du reste que cette commission ne se réunit que rarement et dans des moments graves. Elle siégea la dernière fois au moment le plus aigu du différend marocain. Il n'est pas impossible que l'incident du *Daily Telegraph* contribue à rendre l'attitude de l'Allemagne plus intransigeante, et la décision prise par le prince de Bülow de remplacer au moins provisoirement M. de Schoen par M. de Kiderlen-Wæchter paraît indiquer l'intention de suivre une politique plus énergique.

Cette satisfaction au chauvinisme allemand serait le réactif contre la dépression que l'on constate dans l'opinion et rallierait en même temps à M. de Bülow une partie de ses adversaires, ou du moins les désarmerait.

Dans ses déclarations au Reichstag, le prince de Bülow parlera du grave conflit marocain actuel, mais il ne s'étendra pas sur les affaires d'Orient actuellement en négociation.

L'interview du Kaiser

Guillaume II et le Chancelier

Berlin, 3 novembre.

La situation du chancelier de Bülow paraît, pour le moment, moins ébranlée que ne le ferait croire l'orage de ces derniers jours. Guillaume II n'a pas vu sans émotion l'exhibition de l'opinion publique dont, en fin de compte, il était la cause directe. Le chancelier a habilement détourné les coups sur sa propre personne, mais l'empereur se sent en réalité touché par les reproches qui tombent sur M. de Bülow, et il s'établit ainsi entre eux une sorte de solidarité. L'opinion publique est en effet moins montée contre le chancelier que contre le souverain et sa manie incurable de s'occuper de tout et d'accumuler les surprises désagréables.

Au Reichstag le chancelier ne serait pas éloigné, dit-on, de traiter l'incident avec un certain humour. Il sait en effet que le Parlement ne tient pas à une crise de la chancellerie au moment d'aborder la réforme financière. Le bloc ne veut pas non plus d'une modification de système qui pourrait changer la composition de la majorité.

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que M. de Schœn, secrétaire d'Etat à l'office des affaires étrangères, a abandonné jusqu'à son complet rétablissement la direction de ce ministère.

M. de Kiderlen-Wæchter, ministre plénipotentiaire d'Allemagne à Bucarest, prend par intérim la direction de l'office des affaires étrangères.

Les journaux allemands commentent très vivement la soudaine maladie de M. de Schœn.

Le prince de Bulow resterait au pouvoir

Berlin, 3 novembre.

Il paraît de plus en plus certain que le prince de Bulow restera au pouvoir.

Le chancelier ne se présentera pourtant pas demain au Reichstag.

On croit savoir, dès à présent, que le chancelier ne trouvera pas d'opposition dans les partis conservateur et national libéral s'il consent à faire une déclaration affirmant que la note explicative sur les récents incidents, parue dans la *Nordeutsche Allgemeine Zeitung* correspond aux faits.

Le plan de campagne de Guillaume II contre les Boers

Londres, 2 novembre.

Lundi, à la Chambre des communes, M. Haldane, ministre de la guerre, répondant à une question de M. W. Redmond, a dit, au milieu des rires de la Chambre, que les archives de son ministère ne contiennent aucun document de la nature de celui mentionné dans l'interview du *Daily Telegraph*, au sujet d'un plan de campagne contre les Boers, et que pour lui, il n'a pas à s'occuper de faire des enquêtes dans d'autres archives.

M. Redmond insiste, et demande s'il y a un pareil document quelque part dans le pays.

M. Redmond demande en outre si, étant donné ce qui s'est passé, le ministre de la guerre ne proposera pas au premier ministre de considérer qu'il serait plus facile, et en vérité plus régulier, d'offrir à l'empereur d'Allemagne un portefeuille dans le cabinet anglais.

Le ministre de la guerre n'a pas répondu à ces dernières questions.

La politique germanique et le Tzar Alexandre III

St-Pétersbourg, 3 novembre.

Le « Novoié Vrémia » revenant sur les révélations publiées par le « Daily Telegraph » déclare que le kaiser a donné la preuve qu'il est impossible d'entretenir des rapports de confiance et d'amitié avec l'Allemagne.

Ce journal rappelle que le tzar Alexandre III, percant les détours de la politique germanique, préféra l'alliance de la France, malgré les liens dynastiques existant dès longtemps entre la Russie et l'Allemagne, et quoiqu'il n'eût pas de sympathie pour le régime républicain.

Dans certaines sphères influentes de Russie, continue le « Novoié Vrémia », on s'opposait au développement de l'alliance franco-russe. Mais les confessions de Guillaume ouvriront les yeux des aveugles et les oreilles des sourds. La nation et la diplomatie russes comprendront que la politique d'Alexandre III était la seule juste, la seule sage et que le raffermissement de l'alliance franco-russe seule peut garantir la prospérité de la Russie.

Un précédent

Londres, 3 novembre.

Un journaliste a eu une conversation avec une personnalité politique qui lui a fait, à propos de l'incident causé par la publication de l'interview du Kaiser, les déclarations suivantes :

« Ce qui se passe en ce moment n'est pas sans offrir une véritable analogie avec les incidents causés, au commencement du printemps de mars dernier, par une initiative également personnelle de Guillaume II. Rappelons-nous le bruit que provoqua la fameuse lettre que le Kaiser avait adressée à lord Tweedmouth, alors chancelier de l'amirauté, et dont le Times révéla l'existence. Les Anglais attribuèrent à ce message une importance considérable, et pendant plus de dix jours on épilogua sur le libellé de cette missive qui tendait, d'après certaines rumeurs, à influencer lord Tweedmouth dans un sens favorable à l'Allemagne, relativement à la question des armements britanniques. A ce moment, sir Campbell Bannermann, premier ministre, déjà atteint du mal qui devait l'emporter, villégiaturait à Biarritz. M. Asquith, qui le remplaçait dans ses fonctions, fut amené à faire une déclaration à la Chambre des Communes ; il certifia que le message adressé par l'empereur d'Allemagne au lord de l'Amirauté, était empreint d'un caractère amical et ne traitait aucun sujet politique. Cependant plusieurs partis réclamèrent dans la presse la publication de ce texte qui n'a jamais été divulgué. Un malaise indéniable en était résulté et à quelque temps de là, au moment où M. Asquith recueillait officiellement la succession de sir Campbell Bannermann, décédé, lord Tweedmouth quittait l'amirauté pour devenir lord président du Conseil privé. Ce n'était certainement pas une disgrâce. Il n'en est pas moins vrai qu'à la suite des incidents auxquels son nom s'était trouvé mêlé, M. Asquith comprit que son collaborateur devait changer de portefeuille. On peut se demander si la lettre adressée par le Kaiser à lord Tweedmouth n'a pas échappé, dans les mêmes conditions que la récente interview, à l'examen du chancelier de Bulow. Cette hypothèse est plausible. Une autre est également admissible. Il est possible, en effet, que le Kaiser ait autorisé la publication de son interview avec d'autant plus d'empressement qu'il voulait éffacer la mauvaise impression causée, il y a quelques mois, par la lettre retentissante à lord Tweedmouth, dont l'objet n'a jamais été et n'est pas complètement élucidé. »

LA MINE AUX MINEURS

Saint-Etienne, 3 novembre.

M. Huart, préfet de la Loire, revenu de Paris, a reçu ce matin, à Saint-Etienne, MM. Bailly, séquestre de la mine aux mineurs de Monthieux, Primat, ingénieur en chef, Macaux, ingénieur ordinaire des mines.

M. Huart a mis ces personnes au courant du résultat de ses démarches à Paris.

Après l'entretien, il a été décidé que M Bailly ferait apposer ce soir une affiche informant les ouvriers des efforts faits en leur faveur par M. Huart, et les avertissant qu'il mettrait à leur disposition les fonds nécessaires pour la paye du 15 au 31 octobre dernier, mais les invitant à ne plus compter sur lui et à chercher du travail dans les autres houillères.

L'entretien de la mine sera assuré par roulement par des équipes quotidiennes de vingt hommes.

La grève possible

DES MÉCANICIENS DE L'EST

Paris, 3 novembre.

Nous avons annoncé hier le différend qui s'est produit entre l'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Est et les mécaniciens et chauffeurs de cette compagnie au sujet de la rétrogradation d'un mécanicien qui s'était absenté vingt-quatre heures, sans congé, pour se rendre au congrès des groupes de l'Est du syndicat national des chemins de fer.

Le secrétaire général de la Compagnie de l'Est a donné, sur cet incident, les renseignements suivants :

La seule raison qui a fait refuser le congé au mécanicien rétrogradé, c'est qu'il avait épuisé le temps normal de congé. Nous avons donné, en effet, pour instruction aux chefs de service, d'accorder un congé et un permis de circulation aux seuls délégués qui avaient droit encore à des vacances.

Mécontent de n'avoir pas obtenu le congé demandé, le mécanicien en question est parti, comme on l'a dit, pour Troyes, où ses collègues lui firent observer l'incorrection et l'imprudence de sa conduite. Il revint immédiatement et se présenta pour faire son service après une absence de vingt-quatre heures.

Nous ne pouvions pas tolérer un pareil acte d'indiscipline. Les services sont réglés bien par heure et l'absence inopinée d'un mécanicien mettrait en plus ou moins que la révocation. Mais lorsqu'il s'agit de prendre une mesure aussi sévère, le conseil tient compte des antécédents et des notes de l'agent. Or dans ce cas, les notes étaient bonnes : ce mécanicien fait à l'ordinaire très bien son service. On jugera dans ces conditions, qu'il suffirait de le rétrograder de deux classes.

La direction de la compagnie n'a pas voulu accorder audience à la délégation du syndicat national qui voulait l'entretenir de cette rétrogradation. Le conseil d'administration du syndicat se réunira mercredi soir, pour décider de la conduite à tenir.

La tragédie de l'impasse Ronsin

LA NOUVELLE PISTE

Paris, 3 novembre.

Des journaux continuent à s'occuper d'une vieille piste suivie dès le lendemain du crime par M. Hamard : celle du costumier du théâtre hébreu, M. Guilbert, établi près de la Porte-Saint-Martin, chez qui l'on a supposé qu'auraient été dérobées des lévites dont les assassins du peintre Steinheil et de sa belle-mère, Mme Japy, se seraient vêtus pour commettre leur crime.

Voici l'origine de cette piste. Le lendemain du crime, un employé du Métropolitain balayant les trottoirs de la gare de Villiers, trouva les morceaux d'une carte du peintre Steinheil, au verso de laquelle était écrite l'adresse de M. Guilbert, costumier. L'employé fit remettre ces débris de carte au service de la Sûreté. A la suite de cette découverte, M. Hamard se rendit chez M. Guilbert et procéda à une enquête. Mais la comptabilité tenue dans la maison du costumier était tellement incertaine qu'il fut impossible de savoir si des lévites, redingotes ou robes noires, que d'après les déclarations de Mme Steinheil les assassins auraient portées, avaient disparu du magasin. Les objets dont il s'agit ont si peu de valeur qu'on ne les compte pas exactement en les louant. On les rend ou on ne les rend point au costumier, qui ne tient pas un registre sérieux des entrées ni des sorties. Cette piste ne donna donc pas de résultat.

On se souvient que les assassins avaient revêtu de longs vêtements noirs qui les faisaient ressembler à des popes. Tel a été du moins le renseignement fourni par Mme Steinheil au moment même de la découverte du forfait. On n'a donc pas cessé de rechercher ces criminels d'après le signalement qu'en a donné la femme du malheureux peintre; mais ces investigations n'ont pas encore amené la découverte des assassins.

LE CRIME D'UN ACCOUCHEUR

Reims, 3 novembre.

Mardi dans la soirée, le nommé Picard, âgé de 39 ans, employé de commerce à Epernay, marié, père de six enfants, rentrait chez lui pris de boisson. Sa femme lui fit des reproches. Irrité, Picard lança une lampe à pétrole allumée sur sa femme. Le pétrole inonda Mme Picard et un ami de maître ans, nommé Yves, qu'elle tenait dans ses bras. Ils furent tous les deux enveloppés par les flammes.

La mère se sauva dans la rue en poussant des cris, et, dans sa fuite, elle laissa tomber son enfant. Picard fut grièvement brûlé en essayant d'éteindre le commencement d'incendie.

Les voisins purent circonscrire rapidement le feu et sauvèrent les quatre enfants. Mme Picard a été transportée mourante à l'hôpital.

Le petit Yves a été retrouvé carbonisé. Les autres enfants ont été également transportés à l'hôpital ainsi que Picard.

Inondations au Tonkin

DÉGATS IMPORTANTS

Hanoï, 3 novembre.

Les journaux d'Indo-Chine, en même temps qu'ils publient les instructions données par M. Klobukowsky à ses collaborateurs immédiats annoncent qu'un typhon a causé des inondations dans plusieurs provinces. Dans celle de Bac-Giang, la ville de Phulang-Thuong est isolée, la voie ferrée est laubmergée au kilomètre 60. La province de Phuc-Yen est inondée. 9 kilomètres de voie ferrée sont submergés; plusieurs villages et de nombreuses rizières situés aux bords du Song-Ca-Lau sont recouverts par les eaux. Quelques ponts ont été enlevés dans la province de Backan.

Les dégâts sont importants dans la province de Thai-Nguyen, le chef-lieu est inondé. On peut plus communiquer avec Hanoï que par la voie fluviale. Les maisons basses ayant été envahies par les eaux ont dû être abandonnées; un grand nombre de ponts de bois ont été emportés. Les travaux de réfection de la route d'Hanoï à Thai-Nguyen sont totalement détruits.

Les provinces du Delta n'ont pas beaucoup souffert.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

— **Une rivière souterraine a été découverte près de Foix, par M Martel**, le savant spéléologue. Ce dernier en a remonté le cours pendant un kilomètre en bateau de toile, sans parvenir à la fin.

— **Un crime mystérieux a été découvert au Mans**, mardi matin. Un individu, resté inconnu, a pénétré au domicile de Mme Deville, 58, Grande-Rue, et, après une lutte acharnée, a tué cette dame à coups de couteau. Une enquête est ouverte.

— **La cour de cassation a cassé le jugement** prononcé par le conseil de guerre maritime acquittant l'ouvrier Puplicani. Puplicani avait comparu sous l'inculpation d'avoir mis le feu à un hangar et une poudrerie de Millhaud. Dans ces conditions, il sera jugé à nouveau.

— **Le tribunal de Bayonne a statué** sur l'affaire en dommages-intérêts intentée par le journal l' « Action Française » à un gendarme de la brigade de Saint-Jean-de-Luz qui avait lacéré une affiche dirigée contre les magistrats de la cour de cassation. Le tribunal a débouté le journal l' « Action Française » de sa demande et l'a condamné, sur demande reconventionnelle, à 50 francs d'amende envers le gendarme.

— **La chambre des mises en accusation** a rendu, aujourd'hui, l'arrêt de renvoi de Renard et de Courtois, les inculpés de l'affaire Remy devant la cour d'assises. L'affaire sera inscrite au rôle de la session de janvier 1909.

ETRANGER

— **Le grand-duc de Luxembourg**, qui se trouve au château de Hohenbourg, serait, dit un télégramme de Munich, dans un état désespéré.

— **Un fusil allemand, du modèle le plus récent**, a été volé au corps de garde principal de Thionville, près du pont de la Moselle. Les autorités ont prescrit aussitôt une enquête très sévère.

— **Les autorités de Londres ont décidé d'interdire tout concert**, toute représentation cinématographique et en général toute représentation dans les théâtres les dimanches, le jour de Noël et le jour du vendredi-saint.

— **A l'occasion de la fête des Morts**, le **général d'Amade** et les autorités Françaises et Espagnoles de Casablanca se sont rendues sur les tombes des victimes des premiers massacres. Le général d'Amade compte partir pour la France le 15 ou le 20 du mois courant.

— **Les désordres de Hong-Kong sont terminés** et la troupe s'est retirée. Des patrouilles parcourent les quartiers des affaires. On signale des désordres identiques à Singapour et à Canton.

PAGES LITTÉRAIRES

Vieille Fille

PAR

Jules BOIS

Bien des personnes se demandent pourquoi Mlle Angèle Majolin consent ainsi à devenir vieille fille. Pourtant elle est charmante avec son air modeste, ses bandeaux plats et ses beaux yeux noirs qui vous regardent avec tant de douceur et de résignation. Elle loge à un quatrième étage de la rue Boursault, aux Batignolles, seule avec sa mère qui vit de quelques rentes. Ces dames ne reçoivent personne. Mais quoqu'elles cherchent à passer inaperçues, chacun présent qu'un mystère, douloureux sans doute, fait de cette délicieuse créature, jeune encore, une simple sœur de charité, qui a renoncé à tous les plaisirs de la terre.

La famille des Majolin était, il y a une trentaine d'années, une des plus estimées et des plus riches de la Provence. Malheureusement, M Majolin était joueur ; il s'engagea dans des affaires malheureuses, espérant recouvrer l'argent qu'il perdait au cercle, avec cela dédaignant son intérieur, il voulut oublier ses déboires dans le libertinage, puis, lorsqu'il vit la ruine imminente, il se tua.

Mme Majolin fut doublement atteinte par la perte de sa fortune et par la mort violente de cet être qui l'avait fait souffrir, mais qu'elle aimait pourtant. Hélas ! ses malheurs continuèrent. Son fils aîné, qui suivait le funeste exemple du père, finit par s'engager aux colonies et n'entendit plus parler de lui. Quant au cadet, il périt dans un accident de chasse. La pauvre femme resta donc avec sa fille Angèle, son unique consolation, dans la ferme aménagée de l'ancien château vendu, toutes deux s'y installèrent modestement et vécurent du produit de quelques propriétés et des débris de leur fortune. Or, les chagrins et les larmes firent bientôt perdre à Mme Majolin l'usage de ses yeux qui, jour par jour, s'obscurcirent à tel point qu'elle devint aveugle.

Cependant — malgré l'isolement volontaire et la tristesse — la beauté un peu sérieuse d'Angèle et l'épanouissement de ses vingt ans ne laissaient pas à attirer les jeunes amis de la famille ; un fut particulièrement assidu.

C'était leur cousin, Maxime de Grandlieu, qui donnait parfaitement l'impression du gentilhomme campagnard robuste, joyeux et bien musclé. Il venait d'achever de brillantes études et s'en reposait à la campagne en attendant d'inaugurer une existence plus agitée et plus luxueuse que lui permettait sa fortune. Il plut. Le cœur naïf et si tendre d'Angèle s'ouvrit à cette affection loyale ; un trouble mystérieux l'envahissait lorsque, après une valse où le bras du jeune homme l'avait soutenue, éperdue de musique et de bonheur, ils causaient quelques minutes dans l'embrasure d'une fenêtre et échangeaient les fleurs qu'elle portait à son corsage et lui à son habit. Ils avaient encore d'autres joies, les promenades lentes à travers les champs que le soleil baigne de lumière silencieuse. Lorsque la fatigue et le désir de considérer plus attentivement le paysage les conviaient à quelque repos, ils s'arrêtaient au pied des grands arbres, dans l'ombre douce et complice leurs âmes étaient simples et unies, ils parlaient peu. D'autres fois, lorsque la maladie se plaignait tendrement qu'on l'abandonnait trop souvent, ils restaient ensemble dans le salon clair où les majestueux portraits des ancêtres les considéraient avec une sorte de grave indulgence. S'il fardait, à vieille, elle s'avançait jusqu'au perron, tenant à la main une houffe de roses blanches, et, tandis qu'il montait, elle effeuillait sur lui, d'en haut, les pétales immaculés. Lui soriait sous cette gracieuse avalanche, comme un fiancé triomphant.

Pourtant, une ombre invisible pour Angèle, menaçait ce bonheur et ces fiançailles. Maxime, joyeux et bon vivant, était atteint d'une sorte d'épouvante auprès de Mme Majolin, cette effigie du malheur lui gâtait toute sa joie. Il était de ceux que les chagrins et les infirmités des autres font fuir, comme si une contagion mauvaise s'en dégageait ; or, la jeune fille, toute préoccupée de son amour, ne s'était guère aperçu de la gêne qu'éprouvait Maxime auprès de l'aveugle ou bien elle l'attribuait aux sentiments ardents et contenus de son futur époux.

Un soir, l'explication eut lieu sur la terrasse. De Grandlieu prit les mains d'Angèle et, pour la première fois, les baisa très tendrement avec passion : « Ma chère aimée, lui dit-il, il est temps que nos destinées se tient l'une à l'autre, puisque nos cœurs sont inséparables. Voulez-vous accepter mon nom et ma fortune ? Nous voyagerons. Votre enfance triste et pleine de deuils vous l'oublierez peut-être, si mes caresses sont assez puissantes pour que le reste ne vous soit plus rien. Nous irons à travers le monde, joyeux de nous aimer et de considérer du haut de notre amour les peuples différents et les villes éblouissantes. Puis nous nous fixerons à Paris. Votre mère vivra ici dans sa propriété et nous veillerons à ce que rien ne lui manque ; mais je crois qu'elle serait déplacée au milieu de notre vie élégante, où son infirmité mettrait une tache et une ombre. Il ne tient qu'à vous, vous serez heureuse et vous aimerez toujours »

La lune pâle versait ses rayons perfides sur les paroles tremblantes du jeune homme. Tout au loin, les arbres immobiles dans les ténèbres ressemblaient à des êtres mauvais qui tendraient de se caresser et de s'étreindre.

Toute émue, Angèle se taisait : l'heure lui parut solennelle. Enfin elle leva la tête et répondit à voix basse : « Maxime, je réfléchirai, cette nuit à ce que vous m'avez dit et je vous répondrai demain. Adieu ».

Mlle Majolin passa une nuit douloureuse. Des que sa mère fut couchée et dormit avec ce souffle régulier des vieillards qui rassurent tant à celui des enfants — dans sa petite chambre de jeune fille elle éclata en sanglots. C'était plus fort qu'elle et cette épreuve était trop épouvantable pour qu'elle la supportât sans crier.

Devant ses yeux se déchirait le voile, ce voile que, jusqu'à vingt ans, nous portons devant nos cœurs inexpérimentés ; et l'égoïsme humain lui apparut dans toute son horreur universelle. Ah ! son beau rêve simple, sincère et réciproque entre les griffes atroces de la vie. D'abord elle était pauvre. Elle l'avait bien senti ce soir, à la façon dont lui, il parlait de la richesse. Jusqu'alors elle n'y avait guère songé pourtant, vivant à peu près sans besoin ; car le bien-être de la campagne, avec son ciel, ses arbres, ses fleurs, ses oiseaux, son air pur, lui suffisait. Elle souvrait, si elle l'épouvait, en femme obéissante, la vie voluptueuse et agitée de cet homme. Maintenant les exigences du mariage lui apparaissaient nettes et dures. Donc, il lui faudrait quitter cette pauvre mère infirme, victime de tant d'infortunes et qui ne peut se passer de ses tendresses et de ces soins journaliers. Son amour-propre intime se révoltait aussi. Si des difficultés venaient à s'élever plus tard dans leur ménage — et même sans cela — ne sentirait-elle pas peser sur elle la honte de tout devoir — luxe, équipage et jusqu'à ses diamants et ses robes — à cet homme qui serait ainsi non plus un amoureux, mais un bienfaiteur ? Cependant, délaissée et plus malheureuse encore, sa mère terminerait ses jours à côté de quelque garde-malade hargneuse et vénale qui jamais ne remplacerait le cœur d'une jeune fille.

Elle pleura pendant de longues heures. Et parfois, au milieu de ses larmes, lui apparaissait le spectre de son père affolé, un revolver à la main. Ah ! tous les hommes se ressemblaient peut-être et tous étaient les bourreaux de leurs épouses. Malheur à celles qui connaissent les joies de l'hymen ! la bonne destinée des femmes est de vivre solitaires et dévouées, loin des hommes.

L'aurore la trouva encore en proie à ces pensées atroces. Le calme revint pourtant, et l'affreux Angèle prit une résolution définitive. Elle ne se marierait jamais. Elle resterait fille, n'ayant qu'un but : le devoir filial accompli jusqu'au bout. Elle ne quitterait jamais sa chère malade aux yeux clos. Elle resterait vierge et patiente, avec la joie intérieure d'être charitable profondément. Peut-être qu'un soir, la blessure de son cœur enfin fermée, elle ne regretterait plus rien et qu'elle pourrait s'endormir avec des cheveux blancs, en remerciant le ciel de lui avoir accordé la paix du corps et de l'âme.

Vite elle écrivit quelques mots de refus à M de Grandlieu. Le ton de la lettre était sans réplique. Puis elle-même s'occupa de réaliser ce qui leur restait de biens. Il décida sa mère à se fixer à Paris ; non, elle ne voulait plus revoir ces paysages où elle avait trop souffert. Mme Majolin crut à un caprice de son enfant et s'y conforma sans trop se plaindre. Ah ! elle ignorait l'immensité du sacrifice !

Et c'est pourquoi, cette jeune fille, cruellement froissée, a pour toujours fermé son cœur aux choses du dehors. Son premier et unique amour est le sceau de cette volontaire solitude. Sa mère seule a ses tendresses, sa mère qu'elle ne quittera jamais et à qui elle fermera les yeux, ces pauvres yeux depuis si longtemps vides de lumière... Puis, quand sa dernière tâche sera faite, quand le devoir filial entier sera accompli, Angèle Majolin, irréconciliable avec l'amour et cette existence où plus rien ne peut la retenir, fera semblant de continuer de vivre, seule, vieille fille.

C'est demain que paraît

L'ÉPATANT

5 centimes le numéro

Retenez ce numéro chez tous les vendeurs du Progrès du Nord et de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LA RÉGION

Syndicat National des Brasseurs

DE HOUBLON ET DE MALT D'ORGE PUR

UNE CONFÉRENCE

Voici le résumé de l'intéressante conférence qui a été faite mercredi dernier, dans l'une des salles du Café Belle-Vue, devant les membres du *Syndicat National des Brasseurs de houblon et de malt d'orge pur*, par M Francis Marre, expert-chimiste près la Cour d'Appel de Paris et le Tribunal de première instance de la Seine.

M Francis Marre commence par déclarer qu'il n'a pas l'intention de faire une conférence avec toute la solennité qu'on attache à ce mot. Il est venu uniquement pour parler affaires avec des hommes d'affaires. Il s'agira donc plutôt d'une causerie que d'une conférence. M. Marre se défend de vouloir apporter des argumentations techniques en faveur de la formule dont se réclament les brasseurs du syndicat.

« Vous avez, dit-il, la très louable intention de défendre la définition de Pasteur, définition suivant laquelle il faut la reconnaître, la majeure partie des meilleurs brasseurs français ont toujours opéré, c'est-à-dire le seul emploi dans la fabrication de la bière, de l'orge fermenté et du houblon. C'est d'ailleurs aussi la définition légale et cela semble le plus indiqué, et de la faire appliquer qu'on peut s'étonner à juste titre de devoir mener campagne en sa faveur. Mais les faits sont là qui obligent.

Nous avons en France, continue M Marre, une loi dont le parrainage a été donné à notre ministre de l'Agriculture, la loi Ruau, du 31 juillet 1906, complétée par un décret du 1er août 1906. Cette loi en a abrogé ou plutôt modifié une foule d'autres, de telle sorte que l'ensemble constitue aujourd'hui un mélange hétéroclite, et complexe dont il est difficile de tirer un parti uniforme. Et c'est ainsi encore que quand on a défini le vin (loi du 2 septembre 1907), des articles additionnels sont venus dénaturer complètement la loi, de telle sorte qu'on a pu dire que le vin est un liquide à l'intérieur duquel on a le droit de tourner tout ce que l'on veut.

Ce qu'on a fait pour le vin, on l'a fait également pour la bière, puisque le décret de Revel, présenté à bord d'un cuirassé à la signature du Président de la République, a permis de remplacer le malt d'orge par tout autre produit, dans une proportion n'excédant pas la moitié. Alors qu'il était spécifié que l'amidon de l'orge seul était permis, toute espèce d'amidon est aujourd'hui tolérée et on a pu employer cette figure saisissante que pour faire de la bière, il n'était pas défendu d'extraire l'amidon du linge sale en pensé puisque, quoique sentant le linge sale, il couvert d'une couche d'amidon dont l'origine n'exclut pas l'usage.

Nous ne demandons pas, il est vrai dit M. Marre, qu'il soit interdit de se servir de tout amidon, mais que ceux qui s'en servent, aient au moins la loyauté de le dire. C'est d'ailleurs un principe essentiel de la loi française, que tout ce qui n'est pas nocif est utilisable en alimentation, sous réserve de le signaler.

Le récent Congrès international des Fraudes, à Genève, où M Marre fut l'un des rapporteurs de la délégation française, a posé en principe, que toute manipulation doit être indiquée à l'acheteur.

C'est donc, en vous basant sur ce principe, que vous demandez, non qu'il ne soit pas interdit à quiconque de faire de la bière avec du maïs, du riz ou du Pommel, mais qu'il soit formellement exigé une déclaration du mode de fabrication adopté.

A l'heure actuelle, c'est vous qui, pratiquant légalement votre métier, aller être forcés d'étiqueter vos produits.

La loi dit en effet : Un produit doit être pur, et quand il ne l'est pas, on est tenu de l'indiquer ; or, ici, le mode est renversé. C'est vous qui indiquerez le produit pur, si qui allez être forcés de l'indiquer.

Vous voudriez réagir contre cette anomalie, le ne vous conseillerai pas l'action parlementaire, car vous savez qu'avec les soucis électoraux de nos élus et les influences d'arrondissement, il vous serait impossible d'obtenir satisfaction. Puisque l'action directe ne vous est pas possible, le vous conseillerai l'emploi d'un moyen détourné, et c'est pour vous exposer ce moyen que je vous demanderai l'autorisation de faire ici une digression.

Il y a une dizaine d'années, le Hollande, qui jusqu'alors n'avait une industrie laitière très développée, finit par ne plus trouver d'acheteurs à ses produits, tant le beurre hollandais, falsifié par des commerçants malhonnêtes offrait peu de garantie. On y trouvait jusqu'à 5, du suif.

Les producteurs hollandais se gardèrent bien alors de réclamer l'appui de l'Etat qui probablement comme à vous, aujourd'hui, leur eut fait défaut. Mais comme le sentiment de nécessité de réagir contre l'état de choses existant, ils finirent par se grouper, peu nombreux d'abord, plus nombreux ensuite, quand aux producteurs de Leuwarden (Frise), origine du mouvement, vinrent se joindre, peu à peu, les producteurs des provinces voisines.

Ils étaient une dizaine de fermiers frisons qui, au début décidèrent de proscrire la margarine et de faire connaître bien haut leur décision. Comment imaginez la prospérité ? Tout simplement en adoptant une marque à l'usage exclusif des syndiqués, marque de garantie, attestant le contrôle d'une haute personnalité privée.

Le syndicat naissant avait aussi édicté des peines très sévères contre les adhérents qui auraient contrevenu à leurs engagements. La première infraction était punie de l'exclusion d'une année du syndicat et de 3.000 francs d'amende. La seconde, d'une exclusion à vie et d'une amende de 10.000 francs.

Le code hollandais, comme le code français, décrétant que les conventions font la loi des parties, c'était une véritable loi que ces commerçants venaient de s'imposer.

Il y eut au début quelques margariniers qui se glissèrent dans ce groupe compact, mais on leur infligea les pénalités et ces fraudes ne firent que renforcer la renommée naissante de la marque.

Des prospectus, des articles de journaux, une grande publicité, finirent par faire connaître la marque et le mouvement fit tache de beurre, c'est le cas de le dire. De Leuwarden la tache gagna Groningueu puis la Hollande Septentrionale et depuis quatre ans toutes les parties du pays.

Qu'advint-il alors ? L'Etat s'émut d'un syndicat si bien organisé et mit la main sur la marque et sur le contrôle du beurre, qui de privé devint alors officiel.

Qu'on n'aille pas discuter la valeur de ce contrôle !

Tout récemment, le gouvernement hollandais invitait un groupe de 20 chimistes, 17 Allemands, 2 Belges et 1 Français, à faire des conférences et à visiter les laiteries et contrôler eux-mêmes le contrôle d'Etat.

Moi-même dit M. Marre, je prélevai à la gare d'Amsterdam, dans un lot important de tonneaux prêts à l'expédition, un échantillon de beurre. Cet échantillon, au départ portait la marque avec un numéro d'ordre permettant de retrouver son origine, je l'analysai et le numéro d'ordre me permit d'aller contrôler mon travail sur les livres de la ferme d'origine dans la province de Groningueu. Les deux analyses concordaient parfaitement.

On voit par cet exemple, qui fut également pratiqué par un certain nombre de mes confrères, que le contrôle du beurre est exécuté des plus sérieusement, puisque mes analyses faites à la hâte ont donné des résultats absolument conformes avec ceux de l'analyse faite au départ de la ferme.

Eh bien, ces résultats obtenus pour le beurre en Hollande, vous les obtiendrez si vous voulez pour la bière, mais je me hâte de vous dire qu'il ne faudra pas vous réclamer de la chimie ni de l'analyse. Il est un autre moyen de contrôle que vous avez